



COMMUNE de DAIGNAC 33420 – DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Compte rendu sommaire  
Séance du Conseil Municipal  
3 octobre 2023

---

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 3 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de Daignac, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Michel MASSIAS, Maire.

Nombre de conseillers en exercices: 9

Nombre de présents: 7

Nombre de procuration: 0

Date convocation Conseil Municipal: 26.09.2023

Liste des présents:

Michel MASSIAS, Michel ZANARDO, Laetitia LUBIATO, Romuald CHAGNEAU, Vincent GRAFTE ;  
Christian SIUTAT ; Emmanuel BOURREZ.

Liste des absents et des procurations:

Aude DUPONT, absente

Frédéric PICQ, absent

Secrétaire de séance: Michel ZANARDO

---

**1. Validation du Compte Rendu du 04.07.2023**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04.07.2023,

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents:*

D'adopter le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 04.07.2023.

## **2. Demande d'adhésion à l'EPRCF33 :**

Mr le Maire indique que la commune de CURSAN a demandé son adhésion à L'EPRCF33.

Mr le Maire propose aux élus d'approuver cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de Mr le Maire.

## **3. Groupement de commandes la CALI**

Mr le Maire indique que La Cali propose de constituer un groupement de commandes pour l'impression de supports de communication pour la période 2023-2028.

La constitution de ce groupement vise à permettre aux collectivités l'impression de divers supports tels que :

- flyers, affiches,
- dépliants, brochures, panneaux,
- invitations,
- cartes de visites, de correspondance, de vœux
- objets publicitaires,
- signalétiques temporaires,
- bâches.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'adhérer à ce groupement de commande.

## **4. Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire indique que La Trésorerie de Rauzan nous demande d'adopter une proposition d'admission en non-valeur pour un montant de 38.50€ (frais de garderie antérieurs non payés).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver la proposition de la Trésorerie.

il conviendra d'émettre un mandat au compte 6541.

## **5. Subvention Extra scolaire**

Monsieur le Maire indique que nous avons reçu une demande de subvention extra scolaire pour un enfant de la commune qui pratique du football.

Les conditions d'obtention étant toutes remplies et la facture acquittée par les parents, les élus décident à l'unanimité d'accorder la subvention de 50.00 à la famille.

## 6. Changement de grade – agent communal

Monsieur le Maire indique que Mme Fromentier Delphine est promouvable au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe du fait de son ancienneté et propose au conseil municipal de valider cet avancement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la demande de Mr le Maire.

## 7. Désignation d'un élu pour la délivrance d'une autorisation d'urbanisme (PC DP) au nom du Maire

Monsieur **Michel Massias**, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il va être intéressé à titre personnel par des travaux qu'il souhaite réaliser à titre personnel et que pour cela, il aura besoin d'un permis de construire. Or, selon l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision. Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre toutes les décisions relatives à la délivrance d'un permis de construire, d'une déclaration préalable. Monsieur le Maire se retire afin de ne pas prendre part à la décision puisqu'il est intéressé personnellement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de désigner Monsieur **Vincent Grafte**, pour prendre les décisions relatives à tout dépôt de permis de construire, déclarations préalables ainsi que des éventuels permis modificatifs et autres documents.

## 8. Modification délibération cadeau de naissance administrés :

Mr le Maire propose de modifier la délibération initiale comme suit :

Le bon d'achat de 50.00 euros sera donné sur demande dans les 6 mois après la naissance de l'enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la demande de Mr le Maire.

## 9. Modification simplifiée du PLU n°1

Mr le Maire propose que la commune de Daignac demande à la CALI (qui a la compétence) une modification simplifiée du PLU.

Cette modification concernerait les zones N. En effet, la possibilité des extensions dans cette zone n'est pas clairement décrite et peut être contraignante pour les administrés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la demande de Mr le Maire auprès de la CALI. Mr le Maire se rapprochera ainsi de Mr Maufront, directeur du pôle urbanisme de la Cali et demandera à ce que cette demande soit mise à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

## Questions diverses :

- Cali : nous avons reçu un mail nous informant que la CALI peut venir en aide aux commerçants désireux de reprendre un ancien commerce sur les communes du territoire.
- Sécurité routière : Mr Siutat, Mr Grafte et Mr Bourrez vont prendre RDV avec Mr Guinet du CRD du Libournais. L'idée serait de sécuriser les lieux dits CURTON et BARINGUE grâce à des ralentisseurs. Mr le maire espère pouvoir commencer ces travaux dès la fin de l'année.
- Sécurité bourg : Mme Louise Atheret a demandé à Mr le Maire si nous pouvions mettre un miroir en face du croisement avec la RD239. Le conseil municipal approuve. Il sera installé très prochainement.
- Projet voyage école : les maîtresses de Daignac ont sollicité les 4 communes du SIRPD et le SIRPD pour une participation financière. Elles souhaitent de l'aide pour financer un voyage scolaire. Un accord de principe est donné pour la commune de Daignac.
- Chiens errants : des chiens errants dans le bourg sont signalés. Les propriétaires doivent faire le nécessaire. Par ailleurs, un chenil sera construit à côté de l'hangar communal.
- Devis réfection toitures école-salle des fêtes-garderie : un devis nous a été transmis. 2 autres devis seront demandés à 2 autres prestataires différents pour comparaison.
- Nouveau Colombarium : il a été installé dans le cimetière du bourg.
- Repas des aînés : il se tiendra le dimanche 12 novembre à 12h. Les invitations seront prochainement envoyées aux anciens.
- Renumérotation – adressage commune : Cela va être obligatoire à compter du juin 2024 pour toutes les communes. La procédure est lancée pour Daignac.
- SDEEG : vérification des poteaux incendie effectuée.
- Vidéo surveillance : nous attendons encore des devis. L'option choisie sera soit le leasing soit l'achat.

## Séance levée à 20h45.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Les élus,

